

Réunion du Bureau du Conseil Français des Confrérie



Le Mardi 08 Novembre 2016 à 08h30 à VINEUIL - Champlay.

Etaient présents:

Solange MOREAU-MASSENAVETTE, Présidente

Jean RUAULT, Vice-président

Georges JEGOU, Vice-président

Jean-Pierre ROUSSEL, Secrétaire

Geneviève ESTIOT, Trésorière-adjointe

Michel DEVOT, Chargé de mission

Excusés:

Henri-Pierre GAUTIER, Trésorier

Ruben MARTINOVSKY, Secrétaire-adjoint

Edmond-Louis SIMONEAU, Chargé de mission

08h30, ouverture de la réunion par notre Présidente Solange, qui nous précise que l'ordre du jour étant important, il nous faudra faire des interventions précises et concises.

Jean-Pierre prends la parole et demande si tous les membres ont bien reçu le Compte rendu de la Réunion du Bureau en date du 05 Octobre à SOLERS (77) et si après lecture il y a des modifications à y apporter. Aucune modification demandée, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Geneviève nous fait le point:

*Sur les adhésions: A ce jour, nous en avons 284 dont 71 indépendants.

*Sur le bilan financier: L'Etat des finances est sain. Voté à l'unanimité.

Solange ayant reçu un courrier "officiel", nous apporte des précisions concernant la position de la Fédération Normande des Confréries Gastronomiques à savoir:

« Il en ressort au 31 juillet que 16 confréries sont d'accord pour ne pas payer cette cotisation pour 2016 contre 7 qui veulent continuer à cotiser et laisse le libre choix à ses adhérents d'adhérer individuellement. »

Michel fait un point sur le Site du Conseil. Avec une information l'hébergeur GANDI va certainement évoluer dans les 2 années à venir et de ce fait faire évoluer notre Site. Et de demander que chaque Région vérifie les adresses mail de "ses" Confréries de sa propre Région afin que les données apparaissent le plus juste possible sur "notre" Site.

Solange fait le point sur les partenariats:

1°) Concernant la Cité de la gastronomie de TOURS (Val de Loire), comme prévu lors du dernier C.A. , la cotisation a été réglée afin que le Conseil Français des Confréries puisse être éventuellement un interlocuteur . (Mais que depuis le règlement de cette cotisation qui a été encaissée, le Conseil n'a toujours pas le reçu et ce malgré plusieurs demandes, ni le Procès Verbal de l'A.G qui s'est tenue en Septembre, par contre il nous demande qu'il y ait le lien de la Cité de la Gastronomie sur le Site du Conseil.

2°) La Sacem, nous avons toujours les avantages comme par le passé, mais pour la fin décembre il y aura renégociation et pour avoir plus de poids. Il est demandé aux Présidents de Région de bien vouloir inciter les confréries à faire la déclaration au moins 15 jours avant le chapitre.

3°) Les Hôtels, là aussi nous avons toujours les avantages avec les B & B et les Logis de France.

Nous sommes actuellement en contact avec les groupes suivants: POIVRE ROUGE - LOUVRE et ACCOR (tractations en cours).

Nous avons un accord reconduit pour 2017 avec la "Thalasso de PORNIC" voir les avantages sur le site du Conseil Français.

D'autres partenaires sont actuellement en cours de contact.

4°) Commission sur le devenir des Confréries. Nous en avons déjà créée une à Sedan à l'époque il y avait Alain BASTIN, Laurent GANGLOFF, Yvon JOUSSON. Nous en reparlerons lors du C.A. de cet après-midi.

5°) Organisation de la journée du 26 Mars 2017: Intervention de Georges JEGOU qui nous présente le programme.

09h00: Accueil des Confréries à la Mairie.

09h30: Réunion du Conseil d'Administration. Pendant ce temps les accompagnants seront pris en charge pour une éventuelle visite à organiser (peut être le Musée de la Marine)

11h15: Réception en Mairie accueil par Monsieur le Maire et verre de l'amitié.

12h30: Direction le Salon Bacchus ou les confréries seront dispatchées dans divers restaurants de la place pour le déjeuner accompagnées d'une confrérie locale.

14h30: Mise en tenue et défilé.

16h00: Assemblée Générale Ordinaire. (Voir si nous obtenons la salle au Palais du Commerce et de la Mer).

Assemblée Générale Extraordinaire.

20h30: Repas de Gala.

Précisions sur les coûts: repas de midi 20€ Repas de Gala 50€. Concernant les Hôtels, en cours de négociation.

Il va être envoyé un nouveau sondage aux confréries avec demande d'une réponse rapide pour organiser au mieux ce déplacement.

11h00, il est temps de revoir les statuts. Intervention de Georges "pourquoi ne pas avoir retenu le vote par correspondante". Réponse : parce que, qui dit vote par correspondance dit coût d'un timbre = donc il y aura moins de confréries présentes.

Il s'en suit une discussions et Jean prends les notes afin de modifier le projet de statuts.

Solange nous fait part de la 3ème croisière organisée par l'Agence couleur Monde qui lors de la première croisière a profité du fait que la Confrérie du Val d'Ajol fêtait les 50 ans cette année là pour annoncer que c'était la Croisière de la Confrérie alors que celle-ci n'était pas partie prenante dans l'affaire. Cette année, pour cette 3ème croisière, il demande que le Conseil s'investisse en apparaissant sur un flyer. Après un tour de table animé, le bureau n'est pas d'accord pour que le Conseil s'investisse.

Concernant le transfert du siège sur Paris, par l'intermédiaire de Michel, Ruben MARTINOWSKY, il nous fait savoir que nous avons tord de ne pas accepter la proposition du musée du vin malgré le coût. Hors, lors de la dernière réunion, Ruben disait le contraire. A noter que Michel est actuellement en court de tractation pour nous trouver une adresse.

Le Règlement Intérieur: Jean-Pierre intervient au sujet du remboursement des frais.

il lit l'article 3 du dit RI et demande à l'assemblée: actuellement nous sommes bien membres du bureau et en réunion de travail donc nous devrions appliquer ce qui est prévu dans cet article 3. Mais sans aller jusque là, il serait souhaitable que l'on ne rembourse uniquement que les frais de carburant.

Si l'un de nous souhaite pour des raisons qui lui sont propres, il peut prendre l'autoroute mais les péages seront à ses frais. Je pense qu'il serait bon de revoir cet article.

Car sachez que pour venir à Vineuil Champlay, cela me revient à environ **92€** dont **44,70€** de péage uniquement pour l'aller. Avec le retour cela représenterait = **184€** dont **89,40€** de péage

Si j'appliquais la formule de l'article 3, cela ferait:

$(610\text{kms} \times 0.308) + 44,70$ de péage = **232,58€** "imaginer pour l'aller et retour **465,16€**

Il a été décidé de revoir cet article 3. Jean Pierre persiste à dire qu'en réunion de bureau nous sommes bien en réunion de travail.

Il s'en suit un débat animé. Et il décidé d'affiner le sujet et de le faire parvenir aux membres du C.A. pour approbation afin de le mettre à l'ordre du jour de la Prochaine Assemblée du 25 Mars prochain.

Fin de réunion 12h15.

Solange MASSENAVETTE

Présidente

Jean-Pierre ROUSSEL

Secrétaire